



ARRETE N° 2025_0438

ARRETE DE VOIRIE ARRETE TRAVAUX RUE JODON

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique n° L2213-1 à L2213-6 ;
- Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;
- Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L113-2 ;
- Vu le Code de la Route et notamment ses articles L411-1 et L411-2, R411-25 ;
- Vu le décret n°58-1217 du 15 décembre 1958 modifié par décrets n°69-150 du 05 février 1969 et n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à la police, à la circulation ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu l'arrêté municipal 54_2011 du 09 avril 2011 instaurant un sens unique sud - nord ;
- Vu les travaux de pose d'un réseau de chaleur à réaliser par l'entreprise MERLIN TP, domiciliée 415 rue des Merisiers 45700 Pannes, représentée par Monsieur Nicolas GALLET, dans la rue Jodon ;
- Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des travailleurs présents sur le chantier ;
- Considérant que ces travaux vont apporter des perturbations dans le trafic routier et qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout danger ;

ARRETONS

Article 1 : A partir du 15 juillet 2025 et jusqu'au 1er août 2025, le stationnement et la circulation de tous types de véhicules (y compris les cycles) ainsi que le cheminement des piétons seront interdits rue Jodon, sur le parking du centre culturel, dans le chemin autour du centre culturel ainsi que sur le trottoir situé devant le centre culturel.

Article 2 : Les droits des riverains demeurent réservés en ce qui concerne l'accès à leur propriété.

Article 3 : L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

Article 4 : L'entreprise MERLIN TP est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire.

Article 5 : Mme le Maire de VILLEMANDEUR, Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Directeur de l'entreprise MERLIN TP, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, M. le Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, Transports TRANSDEV de GIEN, M. le Directeur de l'entreprise MERLIN TP, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 04/07/2025

Le Maire,

Denise SERRANO

Date d'affichage : 04/07/2025



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

803132010



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : **GALLET** Prénom : **Nicolas**

Dénomination : **MERLIN TP** Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **TSA 70011**

Chez Sogelink

Code postal **69134** Localité : **DARDILLY CEDEX** Pays : **France**

Téléphone **0614699700** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Courriel : **merlin-tp-d@demat.sogelink.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal _____ Localité : Pays :

Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Courriel : -

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Rue Jodon**

Code postal **45700** Localité : **VILLEMANDEUR**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : **Pose réseau de chaleur**

N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁹⁾ :

Date prévue de début des travaux : **15/07/2025** Durée des travaux (en jours calendaires) : **20**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **20** Date de début de réglementation **15/07/2025**

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue _____

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) _____

⁽⁹⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : DARDILLY CEDEX

Le : 0 3 0 7 2 0 2 5

Nom : PIAULT Prénom : Sabrina Qualité :

 Signature certifiée Sogelink



Système géodésique : WGS 84
 EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>2.70977458,47.98860955 2.70979918,47.98860684 2.70995118,47.98862708
2.70997951,47.98864779 2.71002714,47.98894172 2.71016406,47.98913552 2.71016565,47.98913815 2.71022324,47.98925375
2.7103281,47.9893625 2.71031288,47.989397 2.7099639,47.98950223 2.71011088,47.98972841 2.71012502,47.98975017 2.71006,47.98976909
2.70988493,47.98949968 2.70990288,47.98946859 2.71024619,47.98936506 2.71016124,47.98927697 2.71015739,47.98927161
2.71009906,47.98915451 2.70996049,47.9889584 2.7099573,47.98895081 2.70991182,47.98867022 2.70979841,47.98865512
2.7094559,47.98878706 2.70942517,47.9887989 2.7093898,47.98875777 2.70977458,47.98860955</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:
outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(47.988610 2.709775); (47.988607 2.709799); (47.988627 2.709951); (47.988648 2.709980); (47.988942 2.710027); (47.989136 2.710164);
(47.989138 2.710166); (47.989254 2.710223); (47.989363 2.710328); (47.989397 2.710313); (47.989502 2.709964); (47.989728 2.710111);
(47.989750 2.710125); (47.989769 2.710060); (47.989500 2.709885); (47.989469 2.709903); (47.989365 2.710246); (47.989277 2.710161);
(47.989272 2.710157); (47.989155 2.710099); (47.988958 2.709960); (47.988951 2.709957); (47.988670 2.709912); (47.988655 2.709798);
(47.988787 2.709456); (47.988799 2.709425); (47.988758 2.709390); (47.988610 2.709775);
```


De: Emmanuel SILVERT Mairie de VILLEMANDEUR
Envoyé: vendredi 4 juillet 2025 11:50
À: amenagement@mairie-villemandeur.fr
Objet: arrêté Merlin 15 juillet 01 aout 2025

Bonjour

Stationnement et toutes circulations interdits (piéton et cycle compris) sur toute la partie en bleue dans leur demande (parking , chemin autour du centre culturel et trottoir devant le centre culturel)

La circulation rue Jodon n'est pas impactée

En vous remerciant

Cordialement.



1 bis Avenue de la libération 45700

DIRECTEUR DU PÔLE TECHNIQUE
SILVERT Emmanuel
Tél : 06.81.77.46.86

